

# Une femme enceinte et son nouveau-né décèdent en Ille-et-Vilaine : l'accouchement à domicile est-il autorisé?

Par **Bénédicte Lutaud**

Publié il y a 1 minute,

Mis à jour à l'instant



Une femme enceinte, qui avait prévu d'accoucher à son domicile, est décédée, ainsi que son nouveau-né vendredi 17 novembre près de Fougères (35). Floki Fotos / stock.adobe.com

**La femme, âgée de 36 ans, était accompagnée par une sage-femme libérale. Une double autopsie a été ordonnée.**

Une femme enceinte, qui avait prévu d'accoucher à son domicile, près de Fougères (35), est décédée, ainsi que son nouveau-né vendredi 17 novembre en fin d'après-midi. «*L'autopsie de la parturiente n'a pas à ce stade permis de déterminer la cause de son décès*», indique au Figaro le procureur de la République de Rennes Philippe Astruc lundi soir. «*Des analyses médico-légales (qui prendront plusieurs semaines) ont été ordonnées afin d'y parvenir*», ajoute-t-il, avant de préciser que l'autopsie de l'enfant mort-né sera réalisée ce mardi.

Le couple avait été suivi par la même sage-femme exerçant en libéral depuis le début de la grossesse et avait décidé que l'accouchement se déroulerait à domicile, selon le parquet de Rennes.

Après des contractions depuis le début de matinée, la sage-femme s'est présentée au domicile

vers 12h30. En fin d'après-midi, cette dernière décide d'appeler les pompiers, afin d'organiser le transfert de la parturiente jusqu'à la maternité de Fougères. La jeune femme, âgée de 36 ans, est finalement transférée par les pompiers, en présence du SMUR, aux urgences de l'hôpital de Fougères, nous précise Philippe Astruc. À son arrivée, «*le médecin a constaté le décès in utero*» de l'enfant à naître, relate le procureur de la République de Rennes. Devant l'état de la mère, un transfert au centre hospitalier Pontchaillou de Rennes est envisagé, mais la femme décède dans la soirée, avant que le transfert n'ait pu commencer, précise encore le parquet.

Une enquête «*en recherche des causes de la mort*» a été ouverte par le parquet de Rennes et a été confiée à la brigade de gendarmerie de Fougères. Une double autopsie a été ordonnée.

«*Toutes les équipes du CH de Fougères profondément touchées par cet événement, présentent leurs sincères condoléances à la famille. Un accompagnement psychologique a également été proposé au personnel de l'hôpital ayant participé à cette prise en charge*», explique la direction de l'hôpital de Fougères dans un communiqué de presse ce lundi.

## **L'accouchement à domicile, une pratique légale mais minoritaire**

L'accouchement à domicile est tout à fait légal et remboursé par la sécurité sociale. Une femme peut accoucher chez elle par «*accident*», mais aussi par choix, en étant accompagnée par une sage-femme ( on parle alors d'un «*accouchement assisté à domicile*») ou non («*accouchement non assisté*»).

Toutefois, cette pratique suscite souvent la réticence du personnel hospitalier, craignant des risques médicaux en cas de complication - notamment si la femme enceinte présente des risques liés à son âge (plus de 35 ans), ses antécédents médicaux et/ou qu'elle habite loin d'une maternité.

Les décès maternels en AAD restent rares : un seul était signalé dans le rapport de l'Apaad 2021 sur des données de 2020. Ce rapport évoquait toutefois une hausse des hémorragies du post-partum et du taux de décès néonatal (de 0% les années précédentes à 0,2%).

L'idée d'accoucher à domicile tente toutefois de plus en plus de Françaises, réticentes face à une surmédicalisation de l'accouchement, laquelle peut également, parfois, entraîner des complications médicales. Sur les réseaux sociaux, la pratique de l'accouchement à domicile, plus courante dans d'autres pays tels les États-Unis ou les Pays-Bas, a tendance à se populariser. Une enquête Ifop de janvier 2021 montre ainsi que 36% des femmes âgées de 18 à 45 ans souhaiteraient accoucher chez elles, si elles en avaient la possibilité.

Dans la pratique, elles restent toutefois pour l'heure une minorité à pouvoir le faire sans transfert en hôpital : 0,14%, selon un rapport de 2020 de l'association Apaad, qui défend cette pratique encore méconnue dans l'Hexagone et rassemble les sages-femmes la pratiquant.

### **La rédaction vous conseille**

- **Une mère s'indigne du placement abusif de ses filles après son accouchement à domicile**
- **«J'ai dû percer ma poche toute seule» : Rumer Willis revient sur son accouchement naturel à domicile**
- **Laure Manaudou a accouché de son troisième enfant à domicile**

## Sujets

accouchement

Rennes